



Interface n° 2000/81 2e trimestre 2001

Une charte pour l'Internet: Un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication

(essai d'application des lignes de force du rapport McBride à l'Unesco en 1980 à l'INTERNET- par R.-F. Poswick, Novembre 1999).

1. Assurer l'autonomie à tous les niveaux (du producteur d'information au serveur et à l'utilisateur).
2. Lutter contre toute inégalité dans l'accès à ce moyen de communication.
3. Donner la priorité aux contenus qui améliorent la prise de conscience et la participation de tous (on pourrait ajouter : les personnes liées aux Églises devraient montrer l'exemple en ce domaine).
4. Donner la priorité aux contenus destinés à l'éducation et au développement de la personne.
5. Quand on crée des sites Web, favoriser les sites à fortes racines culturelles ; et permettre une grande diversité des cultures ainsi qu'une égalité dans les possibilités données aux cultures diverses de s'exprimer par elles-mêmes.
6. Avoir une approche collectiviste de la communication (communautaire et axée sur le "service public") avec, en priorité, des objectifs éducatifs et de développement et non d'abord une approche commerciale.
7. Former la conscience des acteurs de ce domaine de communication tant à la liberté qu'à la responsabilité.
8. Veiller à exiger la variété dans les contenus ainsi que la possibilité pour les utilisateurs de rester libres de leurs choix d'accès.
9. Renforcer les liens sociaux et communautaires par l'usage de ce nouvel environnement de communication.
10. Aider au plan local les personnes technologiquement pauvres ; mais soutenir également le transfert de technologie entre régions ou nations riches et pauvres.
11. S'assurer que les personnes et les organisations liées aux Églises se conforment à ces règles tant pour leur usage interne qu'externe; et les encourager à mettre en oeuvre ces règles dans leur environnement professionnel.
12. Avoir la volonté que ce nouvel outil devienne un outil de coopération planétaire.